Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Eure



Plan local d'urbanisme de Fontaine l'Abbé

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPE-NAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L 153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa séance du 2 juillet 2020, la commission a émis un avis favorable sur le projet de PLU, sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU de Fontaine l'Abbé.

La commission relève toutefois qu'il manque toujours la définition de la zone d'implantation des annexes pour les zones A, N et Np pour laquelle elle demande qu'une distance maximale de 30 mètres par rapport à l'habitation principale soit fixée.

Le président de séance.

Le directe de partemente adjoint des territoires et de la mende l'Eure

Rik Vandererven